

RÉACTIONS OFFICIELLES

ANNEXE E

18. Il est vrai que les marins marchands ont obtenu certains avantages. Voici cependant ce qu'en disait l'hon. Lionel Chevrier, ministre des Transports, dans son ouvrage sur les marins marchands canadiens, publié en 1945 par l'Imprimeur du Roi: "Ces avantages ne devraient pas être de nature à encourager les marins à quitter l'industrie à la fin de la guerre en vue de trouver du travail dans d'autres secteurs...". [Le baiser de la mort donné en toute gratitude.]

19. Dans une lettre datée du 27 juin 1946, M. G.L.C. Johnson, directeur des marins marchands, disait notamment ce qui suit: "Contrairement aux militaires, les marins marchands n'ont pas été démobilisés à la fin des hostilités mais ont continué à naviguer, et c'est pourquoi on n'a jamais songé à leur offrir un insigne de libération".

19.01 Dans une lettre du 12 avril 1948 adressée à M. E.D. Wilkes, il écrivait: "De plus, au Canada, les marins marchands étaient logés et nourris et touchaient une paie [réduite au niveau de la subsistance] provenant de leur dépôt d'équipage entre leurs engagements, si bien qu'ils jouissaient d'un emploi permanent tout au long de la guerre". [Le premier dépôt d'équipage a été créé en septembre 1941, et les autres en 1942--quand le Canada avait subi 40 % de ses pertes en hommes et que 95 % des marins